

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral en date du 30 octobre 2023, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-huit jours (38) jours consécutifs, du lundi 27 novembre 2023 au mercredi 3 janvier 2024 inclus, dans les communes listées ci-après, au sujet de la demande de déclaration d'intérêt général au titre des articles R. 214-88 et suivants du code de l'environnement, pour la mise en œuvre d'actions relatives au contrat territorial milieux aquatiques « Vienne amont » sur le bassin versant de la Vienne, sollicitée par le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages.

Liste des communes :

Augne, Beaumont-du-Lac, Bujaleuf, Champnétery, Cheissoux, Doms, Eybouleuf, Eymoutiers, Le-Châtenet-en-Dognon, Moissannes, Nedde, Peyrat-le-Château, Rempnat, Royères, Saint-Amand-le-Petit, Sainte-Anne-Saint-Priest, Saint-Denis-des-Murs, Saint-Julien-le-Petit, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Martin-Terressus et Sauviat-sur-Vige.

Un exemplaire du dossier d'enquête sous format papier comprenant les informations environnementales sera accessible pendant toute la durée de l'enquête, afin que chacun puisse en prendre connaissance, en mairies de Bujaleuf (siège de l'enquête publique et mairie de permanence), de Eymoutiers et de Saint-Léonard-de-Noblat (mairies de permanence), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier dématérialisé sera consultable dans toutes les mairies concernées aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et sur le site Internet :

<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>

Le public pourra également prendre connaissance du dossier en le consultant à partir d'un poste informatique installé dans les locaux de la DDT de la Haute-Vienne à Limoges (87) pendant les jours et heures d'ouverture du public. Il conviendra, à cet effet, de contacter préalablement le service eau, environnement, forêt au 05.19.03.21.46 ou 05.19.03.21.54.

Les observations et propositions pourront être consignées sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, en mairie de Bujaleuf, siège de l'enquête ou être formulées par écrit et adressées à la mairie de Bujaleuf (Le Château – 1 route du Mont – 87460 Bujaleuf) ou par mél : [iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr) à l'attention du commissaire enquêteur qui les visera et les annexera au registre d'enquête.

Toute observation, tout courrier, tout document réceptionnés avant le début ou après la clôture de la présente enquête ne pourront pas être pris en considération.

Des informations sur le projet pourront être sollicitées auprès du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays Monts et Barrages – Tél : 05.55.69.57.60 – mél : [rivieresmb@gmail.com](mailto:rivieresmb@gmail.com)

Mme Sylvie ROUSSERIC, chargée d'études en urbanisme et environnement retraitée, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de Limoges et recevra le public dans les mairies, aux jours et heures indiqués ci-après :

Communes :	Dates :	Heures :
BUJALEUF	lundi 27 novembre 2023	De 14h à 16h
EYMOUTIERS	samedi 9 décembre 2023	De 10h à 12h
SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT	mercredi 20 décembre 2023	De 10h à 12h
BUJALEUF	mercredi 3 janvier 2024	De 14h à 16h

À l'issue de l'enquête, la décision susceptible d'intervenir est une déclaration d'intérêt général prise par arrêté préfectoral.

Dans un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur aux mairies de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également disponibles sur le site internet des services de l'État dans la Haute-Vienne où ils seront à la disposition du public pendant un an, à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public>